Recommandation 334 de l’Assemblée de l’UEO sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les États-Unis (Paris, 21 juin 1979)

Légende: Le 21 juin 1979, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 334 sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les États-Unis. L'Assemblée considère notamment que la sécurité de l'Europe, qui est fondée sur l’Alliance atlantique, exige une meilleure concertation entre les États membres européens et les États-Unis et un examen des implications du déploiement de nouvelles armes par l'Union soviétique. Elle exige en outre l'adoption de positions communes par les pays membres européens de l'Alliance atlantique et estime que l'Europe occidentale devra veiller à l'organisation d'une coopération européenne en matière de production d'armements.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°334 sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les États-Unis (Paris, septième séance, 21 juin 1979)" dans Actes officiels: Vingt-cinquième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l’UEO. Juin 1979, p. 47.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:
http://www.cvce.eu/obj/recommandation_334_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_divers_aspects_de_la_cooperation_entre_l_europe_et_les_etats_unis_paris_21_juin_1979-fr-f2f4176a-b3e8-4217-88b4-10f7c66145ec.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

RECOMMANDATION n° 334

sur les divers aspects de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis

L'Assemblée,

Prenant note des nombreuses déclarations américaines en faveur de consultations plus étroites avec l'Europe occidentale, dans de nombreux domaines, mais déplorant que ces déclarations n'aient pas toujours été suivies d'effet ;

Se félicitant également de ce que le gouvernement des Etats-Unis continue à considérer le développement de l'Union européenne comme un élément favorable à cette coopération ;

Estimant que, dans une conjoncture peu favorable, le recours au protectionnisme constituerait un grave danger pour l'Europe et constatant avec satisfaction que les Etats-Unis, comme l'Europe occidentale, se sont donné pour objectif une libération progressive du commerce international ;

Considérant que la création du Fonds monétaire européen constitue une étape importante dans la recherche d'un équilibre nécessaire au développement des échanges ;

Considérant que la sécurité de l'Europe, fondée sur l'Alliance atlantique, exige une meilleure concertation entre les membres européens et les Etats-Unis sur les questions de politique extérieure ;

Estimant que cette concertation peut être améliorée dans la mesure où l'Europe occidentale parviendra à définir elle-même une politique étrangère commune ;

Se félicitant du succès des négociations SALT II, mais considérant que le développement des SALT exige l'adoption de positions communes par les membres européens de l'Alliance atlantique notamment en ce qui concerne les négociations SALT III ;

Se félicitant de l'intention manifestée par le gouvernement américain d'organiser un double courant d'échanges dans le domaine des armements, mais soucieuse que cette orientation ne nuise pas à la coopération européenne dans ce domaine,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller à ce que les consultations entre les membres européens de l'Alliance atlantique leur permettent de défendre, face à leurs partenaires américains, une politique extérieure conçue par l'ensemble des pays membres de l'U.E.O. conforme à leurs aspirations à la sécurité et à la liberté des peuples ;

2. D'examiner en particulier les implications du déploiement de nouvelles armes par l'Union Soviétique pour la politique de défense de l'Europe ;

3. De procéder régulièrement à un examen critique des conceptions stratégiques adoptées par l'O.T.A.N. ;

4. De veiller à ce que l'organisation d'une coopération européenne en matière de production d'armements ne soit pas entravée par les accords bilatéraux conclus par les Etats-Unis avec plusieurs membres européens de l'Alliance atlantique ;

5. D'envisager, compte tenu d'événements plus récents, la nécessité de renforcer les consultations entre les Etats-Unis et les pays européens sur les problèmes concernant l'énergie.

CVCE 2/2 www.cvce.eu